

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1364

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

945 188 811 RCS Lyon.

GID.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 7103011.00 EUR.

Adresse : 26, Rue De la Villette, 69003 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : IDJ SAS au capital de 5.145.030 € Siège : 26 rue de la Villette – 69003 Lyon 951 560 101 RCS Lyon GID SAS au capital de 7.103.011 € Siège : 26 rue de la Villette – 69003 Lyon 945 188 811 RCS Lyon AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant assp en date du 01.07.26, IDJ et GID ont établi le projet de fusion par absorption de IDJ par GID. IDJ ferait apport à GID de la totalité de son actif, soit 17.636.710 €, à charge de la totalité de son passif, soit 9.603.909 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 8.032.801 €. IDJ étant détenue intégralement par GID, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et la fusion n'aura pas à être approuvée par l'associée unique de IDJ et la collectivité des associés de GID. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01.01.26 au plan comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par IDJ depuis le 01.01.26 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par GID. IDJ sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de GID et ceux de IDJ dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 c.com, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 c.com, le projet de fusion a été déposé pour IDJ et GID au GTAE de Lyon le 02.07.26..